

MUNICIPALITÉ DU CANTON CLERMONT  
722, Chemin des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> rangs  
St-Vital de Clermont (Québec) J0Z 3M0  
Téléphone : (819) 333-6129 Télécopieur : (819) 333-3811  
Courriel : [clermont@mrcao.qc.ca](mailto:clermont@mrcao.qc.ca)

---

REÇU LE  
17 JAN. 2015

Mercredi, 14 janvier 2015

Monsieur Émilien Larochelle  
Comité de mobilisation Abitibi-Témiscamingue  
170, avenue Principale, bureau 102  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7

**Objet : Soutien au maintien des instances de développement régional**

Monsieur,

Ayant à cœur notre développement régional, il nous fait plaisir de vous donner notre appui suite à la réception de votre courriel du 22 décembre dernier.

Vous trouverez donc, ci-joint, la résolution numéro 2015-01-18, appuyant votre demande de soutien au maintien des instances de développement régional.

Veillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.



Cathy Gauthier,

Directrice générale et secrétaire-trésorière

P.j.

**EXTRAIT DE RÉSOLUTION**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 12 janvier 2015 à la salle du conseil municipal, située au 722, Chemin des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Rangs à St-Vital de Clermont.

Sont présents :

Mme. Viky Goyette,	conseillère
M. Roger Therrien,	conseiller
M. Daniel Céleste,	pro-maire
Mme. Juliette Néron,	conseillère
Mme. Julie Therrien,	conseillère

Sont absents :

M. Alexandre D. Nickner,	maire
M. Bruno Therrien,	conseiller

Les membres présents forment quorum.

Madame Cathy Gauthier, secrétaire-trésorière est également présente.

---

**2015-01-18    23.    DEMANDE DE SOUTIEN AU MAINTIEN DES INSTANCES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

**ATTENDU QUE** la région a toujours maintenu un principe dans ces choix de développement, et ce, depuis 50 ans, soit que tous les citoyens et citoyennes de l'Abitibi-Témiscamingue doivent avoir accès aux mêmes services et pouvoir aspirer à se réaliser, sans égard à leur lieu de résidences;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec, par le projet de loi no 28, en abolissant les structures de concertation régionale et en diminuant les moyens de développement socioéconomique, porte atteinte à l'épanouissement de nos populations;

**ATTENDU QUE** plusieurs autres dispositions législatives, comme le projet de loi no 10, modifient de fond en comble la desserte de la population en matière de santé et services sociaux;

**ATTENDU QUE** le comité de mobilisation de l'Abitibi-Témiscamingue fournira un plan d'action pour une activité de mobilisation à tenir le 29 janvier prochain;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Julie Therrien, appuyé de monsieur Roger Therrien et unanimement résolu d'adhérer au manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue et de rendre celui-ci disponible à la population pour signature. **ADOPTÉE.**

**Copie certifiée conforme**

**Ce quatorzième (14<sup>e</sup>) jour de janvier 2015**



**Cathy Gauthier**  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière